

Marie CORGIÉ
Philippe GAY
191 chemin de Port Rivière
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 81 51

Messimy sur Saône,
Jeudi 26 avril 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur le Projet de
Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Messimy sur Saône

Objet :

Demande de rectification du projet de P.L.U.

Monsieur,

Nous demandons que la parcelle cadastrée A-675, dont nous sommes propriétaire depuis 20 ans, ne soit pas déclassée en *Zone agricole* sachant que :

- cette parcelle est **utilisée pour l'activité professionnelle** de location de toilettes sèches depuis la création de **l'autoentreprise - Démarche Nature** – en 2010. Sont stockés - en plus des cabines elles-mêmes - un véhicule tracteur, une remorque, deux engins de levage (gerbeurs) les containers, un portique de levage, de la ferraille, les bois de construction, le compost après décomposition, etc.

Concernant cette activité professionnelle, nous avons d'ailleurs **déposé un permis de construire le 27 février 2018** pour un « *hangar de stockage* »,

- ce terrain est aussi utilisé pour stocker nos autres véhicules, notre **bois de chauffage** et des **matériaux de construction**.
- **Un hangar existait déjà sur cette parcelle** avant que nous en soyons propriétaire bien que ne figurant pas sur le cadastre.
- **Le cadastre atteste d'une construction** dont il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une extension comme garage et lieu de stockage d'une partie de ce qui est susmentionné.

Ainsi et après consultation notamment des articles L151-19 et L 151-23 nous ne trouvons pas d'éléments juridiques qui justifieraient ce nouveau classement.

Au regard des éléments présentés, nous demandons que soit rectifié le projet de révision du P.L.U afin que notre parcelle A-675 soit maintenue dans la zone urbaine.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous aurez porté à notre situation, nous vous adressons nos très respectueuses salutations.

Marie Corgié



Philippe Gay



N.B. Copie transmise à Mme Badoil, Maire de Messimy